



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

**DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE**

**PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES**

**DU 13 FÉVRIER 2026**

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout, Philippe Ollivier.

Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion par échanges de mails.

**Match U16 D3 poule B du 31/01/2026 entre US Fouesnant et GJ AEG St Evarzec :**

Réerves posées par le capitaine mineur du GJ AEG St Evarzec sur la qualification et/ou participation de certains joueurs de l'Us Fouesnant (nombre trop important de mutés).

La Commission déclare les réserves d'après match du GJ AEG St Evarzec irrecevables car posées par le capitaine mineur et non par le dirigeant responsable.

D'autre part la confirmation était non motivée.

La commission décide de transformer ces réserves en réclamation.

Après vérification de la FMI, il s'avère que 8 mutés de l'Us Fouesnant dont 3 hors période ont pris part à cette rencontre.

En conséquence, la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'Us Fouesnant et d'appliquer une amende forfaitaire de 100 euros (article 86-2 des règlements LBF)

US Fouesnant : 0 but pour 3 buts contre - 1 point

GJ AEG St Ervarzec : 0 but pour 1 but contre 0 point

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.

Prochaine réunion le mercredi 4 mars

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER